

Quoi ?

La municipalité met en place l'été son accueil de loisirs. Chaque semaine, l'équipe d'animation sélectionnée par la municipalité et le directeur, proposera 2 à 3 grands jeux, des petits jeux, des activités manuelles et culinaires, une journée à thème et des sorties. Des prestataires seront sollicités tout l'été pour le plus grand plaisir des enfants.

Les plannings seront consultables au sein de l'accueil de loisirs ou dès le 1^{er} juillet sur <https://www.ville-marck.fr/accueils-de-loisirs>

A prévoir : un sac à dos avec un goûter équilibré (bouteille d'eau, casquette) ; une tenue correcte et adaptée en fonction des activités (piscine, plage...). Des Baskets sont recommandées, pensez à une tenue de rechange pour les plus petits, des lunettes solaires et une crème solaire pour préserver les yeux et la peau de vos enfants.

Qui ?

L'accueil de loisirs municipal sera dirigé par Vincent BRIEZ, responsable du service éducation jeunesse.

Présent depuis 26 ans dans les accueils de loisirs municipaux, Vincent BRIEZ est animateur territorial et dispose du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur. Il sera accompagné d'une équipe qualifiée et motivée.

Les groupes seront constitués **en fonction de l'année de naissance** :

Groupe 3/4 ans : 2020-2021

Groupe 5/6 ans : 2018-2019

Groupe 6/7 ans : 2017

Groupe 8/9 ans : 2015-2016

Groupe 10/12 ans : 2012 à 2014

Groupe 13/15 ans : 2009 à 2011.

Les **groupes 8/9 ans et 10/12 ans** seront constitués par les enfants le 1^{er} jour de l'accueil dans la mesure du possible.

Rappel : un enfant scolarisé en maternelle en 2023/2024 sera cet été dans un groupe maternel (3/4 ou 5/6 ans).

Où ?

Vos enfants et adolescents seront accueillis au stade municipal Jean Claude Agneray situé dans la rue du Stade.

☞ Accès voiture coté avenue de Verdun.

☞ Accès à vélo ou à pieds coté parking rue du Stade. Notons que les vélos ne sont pas assurés en cas de vol et doivent être en bon état de fonctionnement si l'enfant se rend à l'accueil avec, de plus un antivol est indispensable.

Possibilité de prendre le bus tous les matins ou tous les soirs pour se rendre au stade de Marck ou à la maison :

Un ramassage **gratuit** est mis en place lors des vacances d'été, pour des raisons de sécurité, votre enfant ne pourra être déposé qu'aux points de ramassage indiqués ci-dessus. En cas d'absence du parent ou d'une personne (à indiquer lors de la 1^{ère} utilisation) à la descente du bus, l'enfant de moins de 8 ans sera obligatoirement déposé en garderie.

Le matin

- 8h20 : Arrêt de bus Dryades – Gendarmerie
- 8h25 : Maison de quartier Patrick Boulay – Résidence Schweitzer
- 8h30 : Mairie – Place de l'Europe
- 8h45 : Eglise des Hemmes de Marck
- 8h50 : Stade du Fort-Vert

Guemps : 8h40 : Arrêt de bus de la rue du curé

Le soir

17h
17h05
17h15
17h30
17h35
17h

Quand ?

L'accueil sera ouvert du **lundi 8 juillet au vendredi 23 août 2024** soit 34 jours de fonctionnement avec inscription obligatoire à la semaine avec repas compris (repas normal, repas sans porc ou repas végétarien).

[Semaine 1 : du 8 au 12/7 – Semaine 2 : du 15 au 19/7 – Semaine 3 : du 22 au 26/7 – Semaine 4 : du 29/7 au 2/8 – Semaine 5 : du 5 au 9/8 – Semaine 6 : du 12 au 16/8 (4 jours) – Semaine 7 : du 19 au 23/8.]

Les **horaires d'ouverture** de l'accueil de loisirs sont de 9 à 17 heures.

Possibilité de **garderie** au forfait de 5 € la semaine (à réserver sur le portail famille en même temps que la semaine d'accueil) : de 7h30 à 9h et de 17 à 18 heures.

Veillée à réserver sur le portail jusqu'au mardi de la semaine de la veillée : grand jeu + barbecue (à réserver en ligne) : jusqu'à 20h pour les maternels et jusqu'à 21h pour les + de 6 ans.

Veillée de juillet : jeudi 18 juillet 2024 / Veillée d'août : jeudi 8 août 2024

Comment ?

Les inscriptions s'effectuent prioritairement via le portail famille <https://portail-marck.ciril.net/guard/login>

Ouverture des inscriptions : le 1^{er} avril sur le portail. En mairie, uniquement pour les nouveaux dossiers et ceux ne disposant pas d'accès au portail famille. Les places sont garanties jusqu'au 15 juin et ensuite en fonction des places disponibles.

Mode de paiement : Carte bancaire via le portail famille (à privilégier) ou en mairie (chèque à l'ordre de « Régie de recettes jeunesse » ou carte bancaire).

Pensez à donner votre quotient familial CAF si celui-ci est inférieur à 901 € pour obtenir le tarif adéquat.

Combien ?

La participation réclamée aux familles pour une semaine d'accueil avec repas sera fixée en fonction de votre quotient familial 2024.

Tarif pour une semaine de 5 jours comprenant le repas du midi, les activités et l'encadrement qualifié

- | | |
|---|------------------------------|
| • Si notification ATL : 15,50 € (soit 3,10 € la journée) | Tarif Guempois : |
| • Si Q < 760 € : 34,50 € (soit 6,90 € la journée) | Si Q < 760 € : 44,50 € |
| • Si 761 < Q < 900 € : 36,50 € (soit 7,30 € la journée) | Si 761 < Q < 900 € : 46,50 € |
| • Si Q > 901 € : 40,00 € (soit 8 € la journée) | Si Q > 901 € : 50 € |

Extérieur* : si Q < 617 € : **67,00 €** (soit 13,40 € la journée) – Q > 617 € : **77,00 €** (soit 15,40 € la journée)

Veillée : 5 € par enfant en plus de la semaine / Garderie au forfait de 5 € la semaine.

**Notons que les enfants extérieurs à la commune ne peuvent pas être acceptés sauf pour les enfants scolarisés dans les écoles de Marck ou pour ceux dont les grands parents résident dans la commune et ceux de la commune de Guemps.*

Pourquoi ?

L'accueil de loisirs est mis en place pour répondre aux besoins et aux intérêts des enfants en matière d'éducation, de développement et de divertissement pendant les périodes de vacances scolaires. Les raisons sont nombreuses : socialisation, apprentissage informel, développement physique, continuité éducative, soutien aux familles.

En résumé les accueils de loisirs sont importants car ils favorisent le développement global des enfants, leur offrent des opportunités d'apprentissage et de socialisation, soutiennent les familles et contribuent à une utilisation constructive du temps libre des enfants pendant les vacances.

Acceptation de certaines modalités :

Lorsque vous inscrivez votre enfant, vous :

- **autorisez** l'intervenant à prendre, le cas échéant, toutes les mesures utiles en vue d'assurer les premiers soins et de procéder éventuellement au transport de mon enfant.
- **prenez connaissance** du règlement intérieur de la structure via le site municipal ou en mairie et en **acceptez** les modalités.
- **autorisez** mon enfant à participer à toutes les activités et sorties organisées par la commune et à monter dans les transports mis en place par la Mairie (bus, minibus, voiture...).
- **autorisez** ou **n'autorisez pas** (**information à communiquer au service éducation jeunesse**) toute diffusion publique de l'image, du son et de l'écrit de mon enfant. En effet mon enfant est susceptible d'être pris en photos ou filmé dans le cadre des activités. La diffusion, sans contrepartie financière, peut éventuellement se faire via la presse, les réseaux sociaux de la ville et du directeur ou les informations municipales.
- **autorisez** votre enfant des groupes 8/9, 10/12 et 13/15 ans à repartir seul du stade de Marck.
- vous **engagez** à rendre une **fiche sanitaire** à jour avant le démarrage de l'accueil d'été.

Votre interlocuteur : Vincent BRIEZ

☎ 03.21.46.22.22

@ : vincent.briez@ville-marck.fr

Lieu unique d'accueil : Stade de Marck (Modules) - Rue du Stade : 06 73 49 15 95 (disponible de 9h à 18h)

Directeur de la structure : Vincent BRIEZ